

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_112 – PATRIMOINE

Avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux à l'association ANAO

En date du 18/03/2021, une convention d'occupation de locaux a été signée avec l'association ANAO, pour la mise à disposition de locaux.

Dans le cadre de ses répétitions, l'association sollicite la mise à disposition du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, d'un créneau supplémentaire. Un avenant vient organiser cette mise à disposition.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux à ANAO
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer cet avenant.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI**



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/12/2022

Publication en ligne le 06/12/2022

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD